

ceux des 264 autres circonscriptions du Canada,—sont maintenant au courant, grâce aux journaux, des vastes pouvoirs que comporte la loi sur la production de défense. Ils savent également qu'on demande que ces pouvoirs soient accordés d'une façon permanente, sans qu'il y ait de limite et sans que le Parlement doive être consulté.

En terminant, monsieur l'Orateur, je reviens sur une idée que j'ai exprimée. L'opinion estime que des hommes raisonnables, des représentants élus du peuple, devraient être capables, par voie de débat et de discussion, de trouver un compromis satisfaisant pour tous les intéressés. Le compromis est une des caractéristiques de la démocratie. Dans l'intérêt du Canada, appliquons-nous à trouver une solution raisonnable à ce problème.

M. F. E. Lennard (Wentworth): Monsieur l'Orateur, en me levant pour participer au débat, je tiens à ce qu'il soit bien entendu que je ne fais pas d'obstruction, mais que c'est l'obstruction qui m'a rattrapé. (*Rires*)

Le très hon. M. Howe: Tiens, il faut qu'on nous raconte cela!

M. Lennard: Il y a plusieurs jours le député de Spadina (M. Croll) nous disait que la population du Canada ne s'intéressait en rien à la question en litige, que c'était le cadet de ses soucis. Mais en ce qui me concerne personnellement, me sera-t-il permis de dire que si je prends aujourd'hui la parole c'est que la population de ma circonscription éprouve une vive inquiétude. J'ai été pressenti au sujet de cette affaire, personnellement au cours de la fin de semaine, et par lettre, plus que je n'ai jamais été pressenti depuis 17 ans que je siège ici, à une exception près.

Le très hon. M. Howe: C'est vraiment une question bien importante que celle-ci.

M. Lennard: Oui, je pense.

Le très hon. M. Howe: Presque aussi importante que la question des *North Stars*.

M. Lennard: L'exception dont je parlais a trait à la taxation du prix de revente, que le Gouvernement a fait adopter de force. Quel échec cela a été! La mesure a ruiné toutes sortes de petits commerces dans mon coin. C'est un échec total.

J'ai l'honneur de prendre cet après-midi la parole pour appuyer la proposition d'amendement de notre collègue de Royal (M. Brooks): La voici:

Que le bill n° 256 modifiant la loi sur la production de défense ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que le sujet en soit déferé au comité permanent de la banque et du commerce qui sera autorisé à faire une étude et à présenter un rapport sur l'à-propos:

[M. White (Middlesex-Est).]

a) de placer le ministère de la Production de défense sur une base permanente et de conférer au ministère des pouvoirs qui devraient être de nature permanente; et

b) de conférer pour une période d'un an, ou tant qu'ils ne seront pas prorogés par le Parlement, les autres pouvoirs qui pourraient être strictement nécessaires en raison de la situation internationale.

On me permettra de citer les observations de l'honorable représentant de Royal (M. Brooks). Je les trouve à la page 5635 du *hansard*:

Je soutiens que le maintien de ces pouvoirs d'une façon permanente ou pour une période indéfinie constitue une menace positive, une menace qui pèse sur les dirigeants de l'industrie et du travail en notre pays. Je soutiens aussi, monsieur l'Orateur, qu'il n'est pas nécessaire de menacer les Canadiens. Je soutiens que ce n'est pas de la bonne psychologie de le faire. Les Canadiens ont toujours agi de leur gré et je crois que si l'on s'en tient au régime de l'initiative spontanée les Canadiens répondront encore comme ils l'ont fait par le passé. On peut leur faire confiance. Il n'y a pas de grande urgence en ce moment.

Je ne saurais partager ces sentiments plus que je ne le fais. Puis comme on peut le voir à la page 5649 du *hansard* l'honorable représentante de York-Humber (M^{lle} Aitken) a dit:

Ce qui nous préoccupe, monsieur l'Orateur, ce n'est pas tant le ministre lui-même, ni les pouvoirs en cause mais, comme nous l'avons dit à maintes reprises, la permanence de ces pouvoirs. Le ministre de la Production de défense n'est pas infailible. Nous savons que la lenteur des méthodes parlementaires l'impatiente. Nous savons qu'il approche de la fin de sa carrière politique et qu'il prendra bientôt un repos bien mérité.

Ce que je ne songerais pas à lui reprocher.

Le très hon. M. Howe: Pensez-vous?

M. Lennard: Je me demande souvent si je n'ai pas fait une folie en venant ici. La citation continue:

Qu'advient-il ensuite? On nous demande de concéder ces pouvoirs indéfiniment à des hommes qui nous sont encore inconnus. Aucun homme, quel qu'il soit, dans une démocratie, ne devrait être revêtu en permanence de tels pouvoirs.

Dans un discours qu'il prononçait dernièrement, mon chef énumérait ces pouvoirs d'une façon qui fait nettement ressortir les dangers que suscite le bill du premier ministre visant à rendre permanents ces pouvoirs extraordinaires. Le chef de l'opposition (M. Drew) disait:

La loi donnerait à un seul ministre, sans même la formalité d'un décret du conseil, le pouvoir de saisir toute entreprise, petite ou grande; d'annuler des contrats; de s'emparer de toute matière que le ministre pense utile à la production de défense; de contrôler les services professionnels et autres services personnels; de fabriquer et traiter toutes les fournitures de défense; d'acheter, vendre, louer ou autrement acquérir ou aliéner tous biens réels ou personnels qui, de l'avis du seul ministre, sont ou vraisemblablement seront nécessaires ou utiles à la réalisation desdits objets; ainsi qu'à consentir des prêts ou avances à toute personne en vue de l'accomplissement de toutes ces choses. Comme si ces pouvoirs, à exercer sans même consulter le Gouvernement, encore moins le Parlement, n'é-